

PROGRAMME

du side event sur la sécurité sanitaire des aliments et les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) en Afrique

Manifestation organisée par l'Union Africaine avec le soutien de la France et de la Commission Européenne en marge de la 32^{ème} session du Comité du Codex sur les Principes Généraux (CCGP) organisée par la France (session en ligne)

10 Février 2021

12h - 15h | France (UTC+1)

Thème: Harmonisation des mesures SPS en Afrique en faveur de la santé, de la prospérité et d'un développement socio-économique durable pour tous : priorité à la sécurité sanitaire des aliments.

CONTEXTE

La production agricole et le commerce de denrées alimentaires sûres favorisent une bonne santé, contribuent à réduire la pauvreté et mènent au développement socio-économique. Des systèmes efficaces de gestion de la sécurité sanitaire des aliments au plan national, notamment la mise en œuvre effective de normes nationales fondées sur les normes Codex en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, garantissent la protection de la santé des consommateurs et la loyauté des pratiques dans le commerce des denrées alimentaires.

Le 25 septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui comporte 17 objectifs de développement durable (ODD) interconnectés et indivisibles et qui intègre les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il ne fait aucun doute que la sécurité sanitaire des aliments est un prérequis pour améliorer la santé, la sécurité alimentaire et la nutrition, et que le commerce de denrées alimentaires sûres conduit à la création de richesse. Par conséquent, la sécurité sanitaire des aliments contribue à la réalisation de plusieurs ODD, notamment l'ODD 1 (Pas de pauvreté), l'ODD 2 (Faim « zéro »), l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être), l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), l'ODD 12 (Consommation et production durables) et l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

Adopté par l'Union africaine le 21 mars 2018, l'accord établissant la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est entré en vigueur le 30 mai 2019. La ZLECAf réunit les États membres de l'Union africaine, soit un marché de plus de 1,2 milliard de personnes. Elle crée un marché continental unique des biens et des services basé sur la libre circulation des capitaux, des produits et services et des personnes, posant ainsi les fondements d'une future union douanière continentale. La feuille de route pour le secteur agricole a déjà été établie lors du Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu en 2014 à Malabo (Guinée équatoriale), qui a fixé comme objectif de tripler le commerce intra-africain de biens et de services d'ici à 2025. L'un des principaux obstacles à la réalisation de cet objectif sera sans aucun doute le respect des exigences sanitaires et phytosanitaires, en particulier les normes de sécurité sanitaire des aliments applicables aux produits alimentaires échangés.

Au cours du premier semestre 2019, l'OMS, la FAO, l'OMC et l'Union africaine ont organisé des conférences internationales sur la sécurité sanitaire des aliments (à Addis-Abeba, en Éthiopie, et à Genève, en Suisse), au cours desquelles les participants ont déterminé les mesures et les stratégies essentielles qui permettront d'affronter les défis actuels et futurs en matière de sécurité sanitaire des aliments et de commerce de denrées alimentaires à l'échelle mondiale et ont souligné que la sécurité sanitaire des aliments était un prérequis indispensable à la sécurité alimentaire.

C'est dans ce contexte qu'en septembre 2019, le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA) a identifié le besoin de mettre au point des directives relatives à l'harmonisation de la législation sur les denrées alimentaires pour la région Afrique. La Commission du Codex Alimentarius a approuvé cette proposition de nouveaux travaux à sa quarante-troisième session, en novembre 2020, et a noté que ces directives régionales seraient favorables à la santé publique et au commerce.

En effet, des directives relatives à l'harmonisation de la législation sur les denrées alimentaires aideront les pays africains à mettre au point des lois et règlements nationaux régissant le contrôle des aliments, la sécurité sanitaire des aliments et le commerce de denrées alimentaires afin de protéger la santé des consommateurs et de veiller à la loyauté des pratiques dans le commerce des denrées alimentaires.

Parmi les grands événements sur la sécurité sanitaire des aliments à l'échelon international, il est important de noter qu'en septembre 2021, le Secrétaire général de l'ONU convoquera un Sommet sur les systèmes alimentaires dans le cadre de la Décennie d'action pour réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Ce sommet marquera le lancement de nouvelles mesures audacieuses pour progresser dans la réalisation de chacun des 17 objectifs de développement durable, qui dépendent tous à des degrés divers de la mise en place de systèmes alimentaires plus sains, plus durables et plus équitables. Il repose sur cinq pistes d'action, qui revêtent une importance cruciale pour la sécurité sanitaire des aliments : garantir l'accès de tous à une nourriture saine et nutritive (piste d'action 1), adopter des modèles de consommation durables (piste d'action 2), favoriser une production respectueuse de l'environnement (piste d'action 3), promouvoir des moyens de subsistance équitables (piste d'action 4) et renforcer la résilience face aux vulnérabilités, aux chocs et aux stress (piste d'action 5). La contribution des normes Codex à l'établissement de systèmes alimentaires résilients et durables sera examinée pendant la manifestation sur la sécurité sanitaire des aliments et les mesures SPS en Afrique.

Cette manifestation inclusive réunira des experts de la santé, de l'agriculture et de la sécurité sanitaire des aliments, ainsi que des représentants d'organisations internationales, qui débattront de manière structurée de questions importantes relatives aux exigences sanitaires et phytosanitaires, à la sécurité sanitaire des aliments, à la santé publique et au commerce des denrées alimentaires. Elle sera l'occasion pour les participants d'aborder des questions liées à l'évaluation et à la gestion des risques, de partager leur expertise et leurs expériences, d'échanger des idées et de s'inspirer des bonnes pratiques, afin de relever les défis auxquels l'Afrique est confrontée en matière d'exigences sanitaires et phytosanitaires et de sécurité sanitaire des aliments. Qui plus est, lors de cette manifestation, des modalités concrètes de poursuite de ces échanges pourront être envisagées.

OBJECTIF

L'objectif de cette manifestation est de mettre en lumière les travaux entamés par le CCAFRICA concernant l'harmonisation de la législation sur les denrées alimentaires et des objectifs de l'Union africaine en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires dans le cadre de la ZLECAf, ainsi que de solliciter le soutien des participants à ces importantes initiatives.

RESULTATS ATTENDUS

- Débat autour du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021, en particulier sur le rôle de la sécurité sanitaire des aliments et des activités de normalisation du Codex.
- Communication d'informations sur le Codex et sur son importance pour la gouvernance mondiale en matière de sécurité sanitaire des aliments.
- Communication d'informations aux membres du Codex sur la résolution de l'Assemblée mondiale de la santé relative à la sécurité sanitaire des aliments, sur la charge de travail prévue et sur les conséquences attendues sur les travaux du Codex.
- Sollicitation d'un soutien aux efforts actuellement menés pour renforcer les politiques sanitaires et phytosanitaires en Afrique et, en particulier, à l'initiative du CCAFRICA visant à établir des directives relatives à l'harmonisation de la législation sur les denrées alimentaires pour les membres du CCAFRICA.
- Feuille de route relative au renforcement des partenariats sur les questions de sécurité sanitaire des aliments.

PROGRAMME

12h00 Discours d'ouverture – *Mme Agnes Kalibata, envoyée spéciale des Nations Unies pour le Sommet sur les systèmes alimentaires*

12h20 Présentation du contexte – *Mme Awilo Ochieng Pernet, ancienne présidente de la Commission du Codex Alimentarius*

12h40 Table ronde

Intervention de l'Union africaine (M. Godfrey Bahigwa, directeur du département de l'économie rurale et de l'agriculture) : état des lieux de la ZLECAf, mise en œuvre du cadre de mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Union africaine

Intervention du Kenya (M. Kimutai Maritim, président du groupe de travail électronique du CCAFRICA sur la mise au point de directives relatives à l'harmonisation de la législation sur les denrées alimentaires pour la région couverte par le CCAFRICA) : rôle du Codex et mise au point de directives relatives à l'harmonisation de la législation sur les denrées alimentaires dans la région couverte par le CCAFRICA

Intervention de la FAO (Mme Catherine Bessy, siège de la FAO – M. Blaise Ouattara, bureau régional de la FAO pour l'Afrique) : évaluer et renforcer les systèmes nationaux de contrôle des aliments en Afrique : point de vue de la FAO

Intervention de l'Union européenne/DG SANTE (Mme Nathalie Chaze) : l'expérience de l'UE en matière d'harmonisation de la législation sur les denrées alimentaires

Intervention des États-Unis d'Amérique (Mme Mary-Frances Lowe) : manières dont peuvent être exploitées les données et l'expertise existantes, le partage d'informations et la collaboration en matière réglementaire sur le fondement des normes du Codex

Intervention de la présidente du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (Mme Nicola Hinder) : présentation sur les principes et directives concernant les systèmes nationaux de contrôle des aliments (CXG 82-2013)

Intervention de l'OMS (M. Francesco Branca) : l'adoption par l'Assemblée mondiale de la santé d'une résolution sur la sécurité sanitaire des aliments et ses suites

14h30 Questions et réponses

14h30 Résumé des débats : *Mme Awilo Ochieng Pernet, ancienne présidente de la Commission du Codex Alimentarius*

14h55 Conclusions : *Mme Sandrine Gaudin, secrétaire générale, Secrétariat général des affaires européennes, France*

15h00 Fin de la manifestation